

mondiale, les émissions de tétrachlorure de carbone se stabiliseraient entre 0 et 3 p. 100 et celles de chlorure de méthyle augmenteraient de moins de 8 p. 100, la quantité de chlore dans l'atmosphère passerait de 13 millions de tonnes en 1987 à 19 millions d'ici à l'an 2000.

Cependant, si l'on éliminait progressivement le chlorure de méthyle et le tétrachlorure de carbone d'ici à l'an 2000, le niveau de chlore chuterait de 13 millions de tonnes à 1,7 million d'ici à cette date.

Il est primordial que le gouvernement du Canada interdise la production et l'utilisation de ces deux substances, et s'assure qu'elles soient régies par les accords internationaux sur la protection de la couche d'ozone.